

Module

4

Lundi 22 février 2016
17h-20h

Le droit commun des contrats. Questions choisies.

Sous la coordination de **Rafaël Jafferli**, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles

Lieu : Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt 42
(coin de l'avenue Jeanne) • 1050 Bruxelles

Les règles du droit commun des contrats, qui gouvernent son existence de sa formation à sa dissolution, constituent l'ossature tant du droit des obligations que du régime applicables aux différents contrats spéciaux.

C'est la raison pour laquelle il a paru utile de braquer les projecteurs sur certains aspects de cette matière centrale présentant une actualité et/ou une importance particulières.

Un premier exposé revisitera quelques grands chapitres du droit commun des contrats à la lumière du régime propre aux droits intellectuels (interprétation des conventions, preuve, etc.). Deux exposés se pencheront ensuite sur des circonstances de nature à perturber l'économie de la convention et à menacer sa survie, et traiteront ainsi de la figure du déséquilibre contractuel (en particulier sous l'angle de la lésion qualifiée et de l'imprévision) et de la caducité. Enfin, un dernier exposé proposera un échange de vues sur quelques questions fondamentales relatives aux rapports entre la loi, le contrat et le principe de bonne foi.

- **Alain Strowel**, professeur à l'Université Saint-Louis-Bruxelles, à l'Université catholique de Louvain et à la Katholieke Universiteit Leuven, avocat au barreau de Bruxelles, Julien Cabay, assistant-chercheur et doctorant à l'Université libre de Bruxelles, Edouard Cruysmans, assistant et doctorant à l'Université catholique de Louvain et à l'Université Saint-Louis-Bruxelles et Jean-Ferdinand Puyraimond, assistant-chercheur et doctorant à l'Université libre de Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles, « **Questions de droit des contrats appliqué aux actifs immatériels** »
- **Sophie Goldman**, assistante à l'Université libre de Bruxelles, avocate au barreau de Bruxelles et Stéphanie Lagasse, assistante à l'Université libre de Bruxelles, avocate au barreau de Bruxelles, « **Comment appréhender le déséquilibre contractuel en droit commun ?** »
- **Rafaël Jafferli**, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles, « **Prendre la caducité au sérieux** »
- **Thierry Léonard**, professeur à l'Université Saint-Louis-Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles et Jean-François Romain, professeur à l'Université libre de Bruxelles, avocat aux barreaux de Bruxelles et Mons, « **Ombres et lumières sur la contractualisation des devoirs légaux et sur le principe de l'exécution de bonne foi** »

Module

5

Lundi 21 mars 2016
17h-20h

Les juges belges face aux actes adoptés par les États étrangers et les organisations internationales : quel contrôle au regard du droit international ?

Sous la coordination de **Anne Lagerwall**, professeure à l'Université libre de Bruxelles

Lieu : Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt 42
(coin de l'avenue Jeanne) • 1050 Bruxelles

Les juges belges ne peuvent en principe accueillir d'actions judiciaires contre des États étrangers ou des organisations internationales pour les violations du droit international que leurs autorités auraient pu commettre dans l'exercice de leurs fonctions publiques en raison de l'immunité qui leur est généralement reconnue.

Cela signifie-t-il pour autant que les juges n'exercent aucune forme de contrôle à l'égard de l'appareil étatique étranger ou du fonctionnement des organisations supranationales au regard du droit des gens ?

L'objectif de cette conférence consiste à répondre à cette question en déterminant la mesure dans laquelle les juges belges peuvent ou doivent vérifier la conformité au droit international d'actes publics étrangers ou de décisions adoptées par des organisations supranationales avant d'en tenir compte ou d'en faire application dans les affaires dont ils sont saisis.

- **Nicolas Angelet**, professeur à l'Université libre de Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles, « **Les juges belges face aux actes adoptés par des organisations internationales** »
- **Annemie Schaus**, Vice-Rectrice à l'Université libre de Bruxelles, avocate au barreau de Bruxelles, « **Les juges belges face aux preuves recueillies par les États étrangers** »
- **Diane Bernard**, professeure invitée à l'Université Saint-Louis-Bruxelles et à la Katholieke Universiteit Leuven et Marie Dautrepoint, avocate au barreau de Bruxelles, « **Les juges belges face aux demandes d'extradition des États étrangers** »
- **Arnaud Louwette**, assistant à l'Université libre de Bruxelles, « **Les juges belges face à l'appareil judiciaire des États étrangers et aux mécanismes quasi-judiciaires des organisations internationales** »

Module

6

Lundi 25 avril 2016
17h-20h

Droit de la non-discrimination : avancées et enjeux

Sous la coordination de **Isabelle Rorive**, professeure à l'Université libre de Bruxelles, Emmanuelle Bribosia, professeure à l'Université libre de Bruxelles et de Sébastien van Drooghenbroeck, professeur à l'Université Saint-Louis-Bruxelles, assesseur au Conseil d'État

Lieu : Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt 42
(coin de l'avenue Jeanne) • 1050 Bruxelles

Sous l'influence du droit européen, le droit de la non-discrimination a pris un essor considérable ces dix dernières années et confronte le praticien à de nombreux défis.

Il fait fi des cloisons entre les branches du droit et interpelle tant le civiliste que le publiciste, l'avocat en droit social, économique ou le pénaliste. Il met en œuvre des concepts et des mécanismes issus de la common law, tels que la discrimination indirecte, l'aménagement raisonnable ou le renversement de la charge de la preuve. Il se nourrit d'autres disciplines de sciences humaines, notamment lorsqu'il mobilise l'usage de statistiques ou du test de situation. Il exige de dépasser une approche cloisonnée par ordre juridique ou par juridiction et de maîtriser les dimensions nationale, européenne, internationale, voire transnationale.

La formation «Droit de la non-discrimination : avancées et enjeux» entend fournir des clés aux praticiens pour faire face à ces défis en mobilisant la jurisprudence récente en la matière.

- **Christine Horevoets**, référendaire à la Cour constitutionnelle, chercheuse associée à l'Université Saint-Louis-Bruxelles et Sophie Vincent, assistante à l'Université Saint-Louis-Bruxelles, avocate au barreau de Bruxelles « **Concepts et acteurs de la lutte contre la discrimination** »
- **Jean Jacquain**, professeur à l'Université libre de Bruxelles et Laurence Markey, avocate au barreau de Nivelles, juge suppléante au tribunal du travail de Nivelles, « **Actualités de la lutte contre la discrimination dans l'emploi, avec un accent sur l'égalité hommes-femmes** »
- **Sarah Ganty**, chercheuse à l'Université libre de Bruxelles et Maxime Vanderstraeten, assistant à l'Université Saint-Louis-Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles, « **Actualités de la lutte contre la discrimination dans les biens et services, en ce compris l'enseignement** »



CYCLE DE CONFÉRENCES SESSION 2015-2016

UB³ est un cycle de conférences organisé par l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles et les facultés de droit de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université Saint-Louis – Bruxelles.

Des universitaires, des magistrats et des avocats ayant une activité scientifique partagent leurs connaissances, sur des thèmes juridiques d'actualité et pratiques. Un support écrit, source d'information et de documentation, complète les exposés oraux.

Comme l'année dernière, outre les 6 modules organisés pour moitié sur le site de chacune des deux universités, une conférence inaugurale, gratuite et accessible à tous (sur inscription) est organisée au Palais de Justice de Bruxelles.

UB³ vous permet ainsi à nouveau de disposer des 20 points de formation permanente en vous inscrivant à l'ensemble du cycle de conférences.



bruylant

Regards croisés sur l'indépendance de l'avocat

Michel Vlies, ancien bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles,

Philippe Hallet, avocat au barreau de Liège et

François Bruyns, avocat au barreau de Bruxelles

Lieu : Palais de Justice

Si elle est – et doit être – pratiquée au quotidien par chaque avocat, la déontologie reste parfois méconnue.

Lançant, au Palais de Justice, son cycle de conférences 2015-2016, UB³ a ainsi naturellement choisi de lui consacrer le thème de sa séance inaugurale.

À cette occasion, le devoir d'indépendance de l'avocat, qui est un des ressorts essentiels de la profession, sera passé au crible.

L'avocat peut-il assurer sa propre défense ? Et celle de ses proches ? Peut-il intervenir à l'encontre d'un ancien client ou même d'un client actuel ? Qu'en est-il de ses associés ? L'indépendance de l'avocat commis d'office ou désigné par le Bureau d'aide juridique se présente-t-elle différemment ? Quelle est la place de l'apparence ? etc.

Les orateurs tenteront de vous guider et de vous donner certains repères pour répondre à ces questions parfois délicates.

Évolutions récentes en droit financier

Sous la coordination de Xavier Dieux, professeur à l'Université libre de Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles

Lieu : Université Saint-Louis – Bruxelles

Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Le droit financier est une discipline « à la une » depuis la crise financière de 2008 et les retentissants procès dont son histoire est parsemée. Il a été fait appel aux meilleurs spécialistes pour traiter des évolutions les plus récentes et les plus significatives dans ce domaine.

Jean-Paul Servais, Président du Comité de direction de la FSMA, traitera des « nouvelles structures de la régulation et de la supervision financières en Europe et en Belgique ».

Veerle Colaert, auteure d'une remarquable thèse sur la « consommation » du droit financier, parlera de la « MiFIDisation du secteur financier ».

Maxime Berlingin, assistant à l'Université Saint-Louis-Bruxelles et avocat au barreau de Bruxelles, présentera les « Nouveaux développements en matière d'abus de marché ».

Didier Willermain, maître de conférences à l'Université libre de Bruxelles et qui a développé une expérience pratique considérable dans tous les domaines touchant au droit des sociétés, traitera des principes et évolutions récentes en matière d'« offres (publiques et privées) d'instruments financiers ».

- Xavier Dieux, avocat au barreau de Bruxelles, professeur à l'Université libre de Bruxelles, « **Évolutions récentes en droit financier** »
- Jean-Paul Servais, Président de la FSMA, « **Les nouvelles structures de la régulation et de la supervision financières en Europe et en Belgique** »
- Veerle Colaert, assistante à la Katholieke Universiteit Leuven, « **MiFIDisation of the financial sector** »
- Maxime Berlingin, assistant à l'Université Saint-Louis-Bruxelles, avocat au Barreau de Bruxelles, « **Nouveaux développements en matière d'abus de marché** »
- Didier Willermain, maître de conférences à l'Université libre de Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles, « **Les offres (publiques et privées) d'instruments financiers : principes et évolutions récentes** »

Actualités en droit de la circulation

Sous la coordination de Jean Van Rossum, avocat au barreau de Bruxelles

Lieu : Université Saint-Louis – Bruxelles

Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

S'il n'a pas évolué pendant fort longtemps, le droit de la circulation routière connaît depuis quelques années de profondes modifications, tant au pénal qu'au civil.

D'une part, le législateur a, notamment, dû s'adapter à des situations et des techniques nouvelles : voitures de société ou louées; partie de la chaussée réservée aux tramways ; constatation d'infraction par des appareils automatiques...

D'autre part, l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 4 décembre 2014 relatif à l'article 19 bis-11 §2 de la loi du 21 novembre 1989 sur l'assurance automobile risque de remettre en question des principes d'indemnisation bien établis.

Enfin, des notions, considérées souvent comme accessoires, comme les dépens et les intérêts de retard, restent souvent imprécises.

C'est à ces différentes questions que quatre praticiens tenteront de répondre.

- Bernard Dewit, avocat au barreau de Bruxelles, « **Intérêts et dépens : où en sommes-nous ?** »
- Jean Van Rossum, avocat au barreau de Bruxelles, « **Quelques difficultés fréquentes en droit de la circulation : l'emploi des langues ; l'identification du conducteur (article 67 bis et ter des lois coordonnées relatives à la police de la circulation routière) ; les radars détecteurs de vitesse** »
- Philippe Galand, avocat au barreau de Bruxelles, « **La problématique des véhicules sur rail** »
- Pascal Staquet, avocat au barreau de Bruxelles, « **L'article 19 bis – 11 §2 de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicule automoteur, à la suite de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 4 décembre 2014** »

Le point sur les procédures de cassation

Sous la coordination de Michèle Grégoire, professeure à l'Université libre de Bruxelles, professeure invitée à l'Université Panthéon-Assas, avocate à la Cour de cassation

Lieu : Université Saint-Louis – Bruxelles

Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

La spécificité des procédures de cassation découle du rôle unique qui leur est assigné : révéler la cohérence et préserver l'intégrité de l'art de juger tout en pacifiant l'entrecroisement des intérêts particuliers dans les causes qu'elles conduisent à trancher. Ces procédures servent une fonction primordiale et rigoureuse, nécessairement confiée aux instances placées au sommet de chaque ordre dont elles surveillent l'harmonie. Il faut aux juges suprêmes et aux praticiens des procédures de cassation, en tous domaines, entretenir une grande maîtrise technique, tout en cherchant à atteindre une élévation de vues et une profondeur de champ exigeantes, propres à maintenir dans la perspective d'un idéal de justice appropriée, claire, ferme et sans complaisance, le règlement des heurts de positions particulières en conflits qui se présentent à eux. Tous s'assignent dans ce but la mission de connaître et porter la tradition, en veillant à son ajustement quand il s'avère indispensable. Les procédures en cassation se modernisent.

Le point sur ces réformes récentes, leurs genèses, leur portée et leurs enjeux sera proposé le 14 décembre 2015, lors de cette séance qui leur sera entièrement consacré.

Les exposés mettront en lumière les éléments de procédure à conserver à l'esprit dans l'orientation d'une affaire au fond, afin de ne pas compromettre et même de favoriser, en cas d'échec, les chances d'obtenir une cassation.

Trois disciplines fondamentales seront analysées :

- Damien Vandermeersch, professeur à l'Université catholique de Louvain et à l'Université Saint-Louis-Bruxelles, avocat général à la Cour de cassation, « **La procédure en cassation en matière pénale** »
- Denis Delvax, auditeur au Conseil d'État, assistant à l'Université libre de Bruxelles, « **La procédure en cassation en matière administrative** »
- Michèle Grégoire, professeure à l'Université libre de Bruxelles, professeure invitée à l'Université Panthéon-Assas, avocate à la Cour de cassation, « **La procédure en cassation en matière civile** »